

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 29 mars 2024.

Date de publication : 12 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL et Virginie THIVENT.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Bernard COTTIN, M. Benoît MEILHAC, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Robert LUQUET.

**Absent(s)** : M. Fabrice THERVILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-André GUILLERMIN.

**Objet** : 2024/0504/034 – *Convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Petite Grosne pour l'extension de la desserte en eau potable « chemin d'Escoles ».*

Le Maire donne la parole à M. Dominique JOBARD qui présente au conseil municipal la convention proposée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Petite Grosne pour l'extension de la desserte en eau potable « chemin d'Escoles ». Le montant des travaux s'élève à 11 400 € HT dont 2 400 € à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les travaux et la convention entre la Commune et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Petite Grosne ;
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

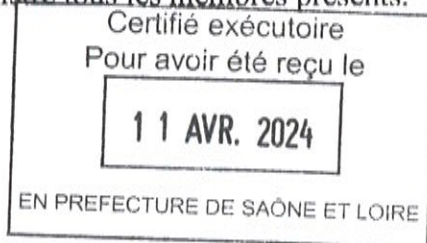
Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 10 avril 2024,  
Le Maire, Robert LUQUET

